



## J'ai fait une betise , j'ai utilisé un carte bleu oubliée

Par hmakk, le 10/10/2010 à 14:49

Bonjour,

voila les faits

j'allais payer mes courses à une caisse automatisée de carfour  
en arrivant je constate une carte "bleu visa" oublié  
je la garde ; et je l'ai essayé une fois pour voir si elle passe au peage automatique de  
autoroute . pour 10 euro  
puis pour 4,50 euro  
cette carte à finalement etait confisqué par l'automate  
j'ai payé avec ma vrai carte bleu!!!

je suis convoqué en audition a la gendarmerie  
je ne sais quoi faire  
je panique  
c'est une bétise que j'ai faite .

comment faire ?

cette situation me ronge ,  
faut il dire la verité à la gendarmerie?

comment je peux m'en sortir  
merci de votre aide

hmakk

Par **mimi493**, le **10/10/2010** à **15:52**

Ce n'est pas un problème de consommation ni d'arnaque. Vous avez commis un vol.

Par **hmakk**, le **10/10/2010** à **19:14**

qu'est ce que je risque? pour cette betise que je regrette  
le montant des frais autoroute est moins de 20 euro  
est ce que demander une mediation , sans aller en justice

pour le moment je suis convoqué en auditions , et je ne sais pas quoi faire ni quoi dire pour  
ma betise

je repete que je n'est ni volé , ni trafiqué  
j'ai trouvé cette carte , oublié

merci de votre aide

Par **mimi493**, le **11/10/2010** à **12:06**

Continuez à dire que vous n'avez pas volé, de nier votre délit, ça arrangera les choses ...

Par **chris\_Idv**, le **12/10/2010** à **01:15**

Bonjour,

Si vous avez trouvé une carte de paiement ce n'est pas pénalement répréhensible.  
Par contre utiliser une carte de paiement qui n'est pas à vous sans l'autorisation du titulaire  
c'est pénalement répréhensible et cela s'appelle du vol.

Vous pouvez dire tout ce que vous voulez rien ne changera les faits.

Si la gendarmerie vous convoque ce n'est pas par hasard:

- o le titulaire de la carte de paiement à fait opposition
- o le péage équipé de caméras a enregistré votre visage et la plaque de votre véhicule lorsque vous avez utilisé une carte de paiement déclarée volée

Il est préférable de dire la vérité, de rembourser l'argent et d'accepter la peine correspondante

sans discuter si vous ne voulez pas aggraver votre cas...pour 14,50€

Cordialement,

Par **hmakk**, le **12/10/2010** à **09:48**

merci pour votre réponse

cette situation me ronge  
j'en dort plus

vais je etre condamné pour cette stupidité de 14euro 50  
est ce que je passerais devant un juge pour cela  
comment je peux arrangé cette situation en amiable

Bien cordialement

Par **hmakk**, le **12/10/2010** à **09:50**

merci pour votre réponse

cette situation me ronge  
j'en dort plus

vais je etre condamné pour cette stupidité de 14euro 50  
est ce que je passerais devant un juge pour cela  
comment je peux arrangé cette situation en amiable

Bien cordialement

Par **Halla**, le **16/05/2011** à **17:59**

Bonjour,

Je tombe sur ton msg et justement g un ami qui ce trouve dans la mm situation que toi sauf que lui pour linstant on la pas convoqué! donc juste entre le jour ou la carte c fait avalée et le jour de la convocation il ya eu combien de TPS? Et vu que ton MSG date de 10/2010 dis moi ce qu'il c passé stp répond merci

;) )